

AVIS DE LA BOURSE

- ◆ Admission des actions de la société Carthage Cement au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse.

Admission au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse s'est réuni le 22 avril 2010 et a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse:

- des 71 680 060 actions existantes, de nominal un dinar chacune, composant le capital actuel de Carthage Cement, et
- des 71 000 000 actions nouvelles souscrites, de nominal un dinar chacune, à émettre par Carthage Cement dans le cadre d'une augmentation de capital qui sera réalisée par une offre dans le public et un placement privé.

Diffusion des titres offerts

- L'Offre au public (Offre à Prix Ferme «OPF» et Placement Garanti) et le Placement Privé portent sur l'émission de 71 000 000 actions nouvelles souscrites soit 49,76% du capital après augmentation. Ces actions portent jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2010.

Conformément à la décision de l'AGE du 10 mars 2010, les actionnaires actuels ont renoncé à leurs droits de souscription dans l'augmentation du capital projetée.

Les conditions de réalisation de cette opération feront l'objet d'un avis qui sera publié ultérieurement au bulletin de la Bourse.

Intermédiaire chargé de l'admission

La demande d'admission a été déposée par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Evaluateur

L'évaluation a été réalisée par le cabinet FINOR.

Listing Sponsor

MAC SA a été désigné comme listing sponsor de Carthage Cement pour une durée de 2 ans.

Il reste entendu que l'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.